

# **Soumission écrite pour le pré-budget**

## **Consultations en vue du**

### **budget fédéral 2023**

8 octobre 2022

Ottawa, ON



# **CBTU SMCC**

**CANADA'S BUILDING TRADES UNIONS**  
**LES SYNDICATS DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DU CANADA**  
Value on Display. Every Day. Valeur sûre à tous les jours.

## **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS**

**Recommandation 1 :** Que le gouvernement canadien donne la priorité à l'immigration d'un plus grand nombre de travailleurs de métiers spécialisés au Canada afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre de l'industrie de la construction. Cela comprend l'établissement d'un volet d'immigration dans le secteur de la construction et la priorisation des métiers spécialisés dans le cadre du système d'entrée express.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement apporte les changements suivants pour renforcer le Programme des travailleurs étrangers temporaires : revenir à l'obligation de consulter les syndicats avant de prendre des décisions concernant les demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail ; renforcer les mesures de conformité ; et modifier la méthode de calcul du salaire en vigueur. De plus, un cadre devrait être établi pour permettre aux syndicats de parrainer les TET afin d'obtenir le statut de résident permanent.

**Recommandation 3 :** Que le gouvernement soutienne les travailleurs de l'énergie touchés par la transition vers une économie verte - en particulier les travailleurs du pétrole et du gaz - en faisant des investissements qui soutiennent les nouveaux projets d'infrastructure à grande échelle (c'est-à-dire les projets Hyperloop) et des investissements dans les technologies vertes (c'est-à-dire les petits réacteurs modulaires et l'hydrogène) qui créeront des opportunités d'emploi. Cela doit inclure un soutien financier et réglementaire pour que le secteur privé puisse effectuer la transition vers une technologie nette zéro.

**Recommandation 4 :** Que le gouvernement mette en œuvre des Ententes sur les avantages communautaires (EAC) ou des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDM) pour les projets d'infrastructure à grande échelle financés par le gouvernement fédéral. Ces accords permettent d'étendre la valeur d'un projet au-delà de la construction de l'infrastructure et de soutenir les possibilités d'apprentissage et les groupes sous-représentés. Attirer davantage de travailleurs dans l'industrie de la construction soutiendra la croissance à long terme de l'industrie.

**Recommandation 5 :** Que le gouvernement continue d'investir dans les ressources humaines par le biais de ses prêts et subventions à l'apprentissage et qu'il apporte des améliorations au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS) pour mieux équiper les centres de formation afin qu'ils puissent relever les nouveaux défis et répondre aux exigences du marché du travail. Il s'agit notamment d'accroître le financement des projets de type *brick and mortar*.

## **CONTEXTE**

Les Syndicats des métiers de la construction du Canada (SMCC) sont la voix nationale de plus d'un demi-million de travailleurs de la construction canadiens - [membres de 14 syndicats internationaux](#) qui travaillent dans plus de 60 professions et métiers différents et génèrent six pour cent du PIB de ce pays. Notre travail n'est pas seulement effectué sur le site, mais dans un certain nombre d'installations qui fournissent des modules ou d'autres composants qui sont incorporés dans les structures sur lesquelles nous travaillons. Une fois les structures construites, nous sommes employés pour leur rénovation, leur entretien et leur réaffectation.

Chaque année, notre industrie - par l'intermédiaire de nos membres et de nos partenaires entrepreneurs - investit plus de 300 millions de dollars pour financer et exploiter 195 installations d'enseignement et de formation en apprentissage à travers le Canada. Depuis 1908, nos membres ont construit des routes, des ponts, des usines, des hôpitaux, des écoles et des projets de construction écologique qui profitent aux collectivités et aux Canadiens d'un océan à l'autre. Au fur et à mesure que notre industrie évolue, nous continuons à adapter nos compétences et notre formation afin de nous assurer que nos membres maintiennent le plus haut niveau de compétences dans leurs métiers respectifs.

À maintes reprises, la construction a prouvé qu'elle était une force vitale et stable dans l'économie du Canada, mais les travailleurs de métiers spécialisés et l'industrie de la construction ont besoin du soutien du gouvernement. Nous reconnaissons les préoccupations du gouvernement concernant les problèmes de la chaîne d'approvisionnement et la disponibilité de la main-d'œuvre, préoccupations qui se sont accrues au cours des dernières années en raison de la pandémie, de la guerre en Ukraine et d'autres facteurs. Dans ce mémoire, nous avons souligné les mesures tangibles que le gouvernement fédéral peut prendre dans le Budget 2023 pour soutenir les travailleurs des métiers spécialisés du Canada, l'industrie de la construction et l'économie canadienne.

**Recommandation 1 : Que le gouvernement canadien donne la priorité à l'immigration d'un plus grand nombre de travailleurs de métiers spécialisés au Canada afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre de l'industrie de la construction. Cela comprend l'établissement d'un volet d'immigration dans le secteur de la construction et la priorisation des métiers spécialisés dans le cadre du système d'Entrée express.**

L'industrie de la construction a besoin qu'un plus grand nombre de Canadiens entrent sur le marché du travail pour répondre à ses besoins en main-d'œuvre à court et à long terme. Selon ConstruForce Canada, 156 000 personnes devraient prendre leur retraite de l'industrie de la construction d'ici 2027, l'industrie devra recruter environ 171 850 travailleurs d'ici 2027 pour répondre à la demande. Étant donné l'importance des préoccupations relatives à la disponibilité de la main-d'œuvre, des changements importants doivent être apportés à nos systèmes d'immigration et de travailleurs temporaires.

Les SMCC recommandent les changements suivants aux politiques d'immigration du Canada afin de favoriser l'entrée d'un plus grand nombre d'immigrants qualifiés pour travailler dans le secteur de la construction.

1. Créer une filière d'immigration dans le secteur de la construction

À l'heure actuelle, le bassin de recrutement des immigrants ayant une expérience dans les métiers spécialisés est plus petit que celui des immigrants ayant fait des études supérieures en raison des politiques d'immigration du gouvernement. Le gouvernement doit réformer le système d'immigration afin de reconnaître de manière plus substantielle l'expérience dans les métiers spécialisés, ce qui permettra aux employeurs de tout le pays d'entrer en contact avec des travailleurs qualifiés qui peuvent venir au Canada pour construire notre infrastructure et faire croître notre économie tout en subvenant à leurs besoins et à ceux de leur famille grâce à des emplois bien rémunérés.

Afin de répondre aux besoins de l'industrie de la construction en matière de main-d'œuvre, les SMCC encouragent vivement le gouvernement du Canada à créer un volet d'immigration dans le secteur de la construction pour faire venir des immigrants spécialisés. Ce programme pourrait s'inspirer du Programme d'immigration au Canada atlantique de l'Atlantique, qui a réussi à faire venir plus de 12 700 nouveaux arrivants - étudiants internationaux et travailleurs qualifiés.

2. Apporter des modifications au système d'Entrée express

Étant donné les besoins importants de l'industrie de la construction en matière de main-d'œuvre, les métiers du bâtiment devraient être prioritaires dans les tirages de 2023-24. Les budgets 2021 et 2022 ont élargi le pouvoir du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté d'utiliser des instructions ministérielles pour aider à sélectionner les candidats qui répondent le mieux aux besoins du marché du travail canadien. Les organisations syndicales comme les SMCC devraient être consultées sur les besoins en

main-d'œuvre du pays et sur l'identification des professions prioritaires.

De plus, des changements devraient être apportés au système d'Entrée express afin de soutenir le mouvement des travailleurs de métiers spécialisés au Canada. Dans le cadre des *Exigences relatives à l'offre d'emploi* du Programme fédéral des métiers spécialisés, le programme devrait accorder des points aux personnes qui se voient offrir une adhésion syndicale. L'adhésion à un syndicat garantira que les travailleurs venant par le biais de ce programme entreront dans nos locaux syndicaux et recevront la formation et le soutien nécessaires à leur réussite.

**Recommandation 2 : Que le gouvernement apporte les changements suivants pour renforcer le Programme des travailleurs étrangers temporaires : revenir à l'obligation de consulter les syndicats avant de prendre des décisions concernant les demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail ; renforcer les mesures de conformité ; et modifier la méthode de calcul du salaire en vigueur. De plus, un cadre devrait être établi pour permettre aux syndicats de parrainer les TET afin d'obtenir le statut de résident permanent.**

Pour améliorer l'utilisation du programme des travailleurs étrangers temporaires dans l'industrie de la construction, les SMCC recommandent de :

1. Renforcer le processus d'évaluation de l'impact sur le marché du travail en exigeant que les syndicats soient consultés avant les décisions relatives aux demandes. Les sections syndicales locales sont en mesure de confirmer la disponibilité de la main-d'œuvre et les salaires dans leur région pour leurs métiers respectifs.
2. Renforcer les mesures de conformité et les pénalités pour les mauvais acteurs dans le cadre du PTET. Les pénalités pour violation des conditions du PTET doivent être renforcées pour mieux renforcer la conformité au programme. Il s'agit notamment d'augmenter les sanctions pécuniaires en cas de violation des règles du programme et de mettre en place des interdictions plus longues du programme pour les employeurs qui ont un dossier d'exploitation des travailleurs étrangers temporaires.
3. Modifier la méthode de détermination du salaire en vigueur. Le salaire en vigueur doit être calculé au-delà des simples données statistiques, en tenant compte d'une approche holistique qui inclut les avantages offerts par les contrats syndiqués, tels que les prestations de santé et de bien-être et les pensions. Un rapport récent commandé par les Métiers de la construction de la Colombie-Britannique met en évidence les problèmes liés aux calculs actuels du salaire en vigueur.

De plus, pour répondre aux besoins à long terme de l'industrie de la construction en matière de main-d'œuvre, les syndicats devraient avoir la possibilité de parrainer des TET pour obtenir le statut de résident permanent. Un cadre devrait être établi pour permettre ce processus dans l'industrie de la construction.

**Recommandation 3 : Que le gouvernement soutienne les travailleurs de l'énergie touchés par la transition vers une économie verte - en particulier les travailleurs du pétrole et du gaz - en faisant des investissements qui soutiennent de nouveaux projets d'infrastructure à grande échelle (c'est-à-dire les projets Hyperloop) et des investissements dans les technologies vertes (c'est-à-dire les petits réacteurs modulaires et l'hydrogène) qui créeront des opportunités d'emploi. Cela doit inclure un soutien financier et réglementaire pour que le secteur privé puisse effectuer la transition vers une technologie nette zéro.**

Une action urgente et proactive est nécessaire pour s'assurer que les travailleurs canadiens du secteur de l'énergie ne sont pas laissés pour compte. Un rapport de la TD datant d'avril 2021 estime que 50 à 75 pour cent des 600 000 travailleurs du secteur pétrolier et gazier - entre 312 000 et 450 000 travailleurs - risquent d'être déplacés lors de la transition vers le net-zéro d'ici 2050. Les recommandations des SMCC pour une Transition juste incluent :

1. Mettre à jour et développer, si nécessaire, les politiques et programmes gouvernementaux qui soutiennent les travailleurs en transition, y compris le soutien financier aux compagnons, aux apprentis et aux centres de formation syndicaux pour le perfectionnement et la reconversion des travailleurs touchés par la transition.
2. Réaliser une analyse du marché du travail afin de déterminer comment les possibilités d'emploi dans le secteur du pétrole et du gaz seront affectées ; quels ensembles de compétences sont nécessaires pour assurer la transition des travailleurs ; quels emplois seront créés dans le cadre de la transition vers une production nette zéro ; la qualité des emplois nécessaires pour s'assurer qu'aucun travailleur n'est laissé pour compte.
3. Investir dans des projets d'infrastructure à grande échelle, comme le train à grande vitesse, pour combler le fossé pendant cette période de transition transformatrice jusqu'à ce que les nouvelles technologies énergétiques entrent en service, afin de maintenir notre main-d'œuvre spécialisée et de compenser les pertes d'emplois dans le secteur de l'énergie.
4. Investir dans des projets énergétiques de nouvelle technologie, comme les petits réacteurs modulaires et l'hydrogène, afin de créer des possibilités d'emploi pour ceux qui travaillent dans le secteur traditionnel de l'énergie tout en contribuant à répondre aux besoins énergétiques du Canada.
5. Investir dans la modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation commerciaux et industriels pour rendre les bâtiments plus efficaces.
6. Veiller à ce que la voix des travailleurs soit représentée au sein de tout groupe consultatif sur la transition juste ou le bilan net zéro ; les groupes de travailleurs syndiqués peuvent faire part directement des préoccupations des travailleurs et déterminer les ressources nécessaires pour les soutenir.

Plus d'informations sur les recommandations des SMCC sur la Transition juste sont disponibles [ici](#).

**Recommandation 4 : Que le gouvernement mette en œuvre des Ententes sur les avantages communautaires (EAC) ou des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDM) pour les projets d'infrastructure à grande échelle financés par le gouvernement fédéral. Ces accords permettent d'étendre la valeur d'un projet au-delà de la construction de l'infrastructure et de soutenir les possibilités d'apprentissage et les groupes sous-représentés. Attirer davantage de travailleurs dans l'industrie de la construction soutiendra la croissance à long terme de l'industrie.**

Les Ententes sur les avantages communautaires (EAC) ou des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDM) peuvent permettre des apprentissages, établir des bases pour des initiatives de développement du lieu de travail, fournir un financement et un soutien économique aux communautés locales, et fixer des objectifs d'embauche pour les Canadiens indigènes et d'autres groupes sous-représentés, y compris les femmes, laissant un héritage d'expérience, de formation de compétences et d'employabilité. Le gouvernement devrait mettre en œuvre des ACA pour les projets de plus de 10 millions de dollars financés par le gouvernement fédéral afin de s'assurer que chaque dollar public dépensé bénéficie du meilleur retour sur investissement.

Plus d'informations sur les recommandations des SMCC sur les EAC sont disponibles [ici](#).

Que le gouvernement continue d'investir dans les personnes par le biais de ses prêts et subventions à l'apprentissage, et apporte des améliorations au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS) afin de mieux équiper les centres de formation pour qu'ils puissent relever les nouveaux défis et répondre aux exigences du marché du travail. Cela comprend l'augmentation du financement des projets de type *brick and mortar*.

**Recommandation 5 : que le gouvernement continue d'investir dans les ressources humaines par le biais de ses prêts et subventions à l'apprentissage et qu'il apporte des améliorations au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS) pour mieux équiper les centres de formation afin qu'ils puissent relever les nouveaux défis et répondre aux exigences du marché du travail. Il s'agit notamment d'accroître le financement des projets de type *brick and mortar*.**

Le PFIMS a fourni un soutien considérable pour améliorer et élargir la formation des travailleurs des métiers spécialisés. Le doublement du PFIMS dans le budget 2022 a été salué par notre industrie comme le type d'investissement dont nous avons besoin pour garantir que la formation des compétences fasse l'objet d'un investissement continu afin d'accroître et de diversifier la main-d'œuvre de l'industrie de la construction.

Le gouvernement devrait envisager d'apporter les modifications suivantes au PFIMS afin d'améliorer encore le programme :

1. Étendre le financement à des projets de type *brick and mortar* qui permettraient d'agrandir les centres de formation par des extensions ou des constructions nouvelles afin d'accroître la capacité de formation. Cela permettrait aux

- syndicats de former davantage d'apprentis et d'accroître notre main-d'œuvre.
2. Modifier la structure de financement du PFIMS pour permettre aux centres de formation d'investir moins ; souvent, la répartition 50/50 est restrictive pour les centres de formation qui sont financièrement limités.
  3. Tenir compte de la fluctuation des prix des équipements et des machines exprimés en dollars américains, car les prix peuvent fluctuer entre le moment où une proposition a été soumise et celui où elle est approuvée.
  4. Normaliser le système/formulaire de déclaration du PFIMS pour simplifier le processus, notamment en prévoyant un délai de demande plus long pour répondre aux besoins des petits centres de formation aux capacités limitées. En outre, permettre aux entités qui ont reçu avec succès un financement du PFIMS dans le passé de faire une nouvelle demande par le biais d'un processus de demande réduit.

*Pour plus d'informations sur les recommandations des SMCC, veuillez contacter : Rita Rahmati, spécialiste des relations gouvernementales, à l'adresse [rrahmati@buildingtrades.ca](mailto:rrahmati@buildingtrades.ca)*